



## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales pour l'année 2024 est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 300 avenue Basile-Routhier à Pointe-Calumet, et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur le compte, soit le 19 février 2024, le 19 avril 2024, le 19 juin 2024 et le 19 septembre 2024; le premier versement doit être payé le ou avant le 19 février 2024, sinon le montant total devient dû et porte intérêts immédiatement au taux de 15 % l'an.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 22<sup>ième</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

CHANTAL PILON  
Directrice générale

---

---